

Compte rendu

<u>Émetteur(s) :</u>	Philippe BACONNET
<u>Destinataire(s) :</u>	Hélène GRIGNON BOULON Consuelo BENICOURT Pierre TULARD Hakim BESSA Gérard BORGATO Francis CAZETTE Christophe CHAPPAT Pierre DRAKAKIDES Patrick FLAMAN Zoheir KHIAT Nathalie LACASSAGNE Christophe MILLET Joseph RAAD Caroline RICHARD Hakima VILLARD
<u>Copie(s) :</u>	DIRECCTE 75 CHSCT Sopra Steria Group CHSCT Sopra Banking Software CHSCT Sopra Steria I2S CHSCT Sopra HR Software CHSCT Axway Software
<u>Réunion le</u>	mercredi 6 février 2019
<u>Objet :</u>	Commission Paritaire de Pilotage - Accord 2018-2020

1. Liste des participants

Représentant de la direction :

- Consuelo BENICOURT – Directrice RSE

Représentants syndicaux :

- Hakim BESSA – Avenir Sopra Steria
- Gérard BORGATO - Traid-Union
- Christophe CHAPPAT – Avenir Sopra Steria
- Pierre DRAKAKIDES – Fédération CFDT-F3C
- Patrick FLAMAN – Traid-Union
- Nathalie LACASSAGNE – Fédération CFDT-F3C
- Christophe MILLET - Traid-Union

Représentant Mission Handicap :

- Philippe BACONNET – Responsable Mission Handicap

Invités :

- Adeline ABRARD – Chargée de mission « Recrutement » à la Mission Handicap
- Mathilde CABANIS – Chargée de mission « Maintien dans l'emploi » à la Mission Handicap
- Sophie FLOURENS – Chargée de mission « Recrutement » à la Mission Handicap
- Jérôme LE GOFF – Chargée de mission « Grands programmes » à la Mission Handicap
- Dorine BOURNETON – Association « Envie d'Envol »

2. Ordre du jour

La première réunion ordinaire de l'année 2019 de la Commission Paritaire de Pilotage (CPP) de l'accord handicap 2018-2020 s'est tenue le 06 février 2019. Cette réunion avait un double objectif :

- Présenter le bilan 2018 des actions entreprises et des résultats obtenus sur les différents axes de l'accord.
- Présenter le budget 2019 en mettant le focus sur quelques grandes actions que la Mission Handicap souhaite porter au cours de ce nouvel exercice.

L'ordre du jour proposé pour cette réunion est rappelé ci-après :

- Première année de l'Accord Handicap UES Sopra Steria
 - Bilan sur les actions menées et résultats obtenus par la MH en 2018
 - Bilan financier des dépenses 2018
 - Avis de la CPP sur le bilan des actions et des dépenses 2018
- Budget 2019 : Proposition plan d'actions et dépenses 2019



- Présentation des projets et des postes de dépense. Echange sur le budget 2019
- Points particuliers :
 - Formation : Module(s) e-learning
 - Formation : Poursuite de la formation des Référents Handicap
 - Sensibilisation : Soutien association « Envie d’envol ». Intervention de Dorine Bourneton pour présenter son projet. Elle sera accompagnée d’un collégien (et de sa maman) qui pourra témoigner de l’intérêt de ce projet pour des jeunes en situation de handicap.
- Avis de la CPP sur le budget 2019
- Enquête confidentialité statut TH
 - Point de situation
 - Information sur les listes de salariés BOETH
- Questions diverses

3. Relevé de décisions

Ce relevé de décisions a pour objectif de rendre-compte et de formaliser l’ensemble des remarques, décisions et votes pris en séance par les membres de la Commission Paritaire de Pilotage. Ce document ne se veut pas une retranscription exhaustive des échanges qui se tiennent au cours de la réunion.

3.1. Point de situation sur les actions de la Mission Handicap

Avant de détailler le bilan, axe par axe, des actions de la Mission handicap sur 2018, la MH présente une synthèse chiffrée de l’année.

Si l’ensemble des actions initialement prévues au budget n’ont pas pu être réalisées, il n’en demeure pas moins que le prévisionnel des dépenses pour 2018 est globalement respecté et que le poids des dépenses sur chaque axe reste en cohérence avec celui défini par les termes de l’accord.

3.1.1. Axe « Actions sur l’Emploi »

La présentation de du bilan des actions pour l’emploi est réalisée par l’équipe en charge du recrutement au sein de la Mission Handicap, à savoir : Adeline Abrard et Sophie FLourens.

Une synthèse des actions de recrutement menées et des résultats obtenus en 2018 est présentée aux membres de la Commission.

Un point particulier est réalisé sur deux actions majeures de l’année : la mise en place de partenariats avec trois cabinets de recrutement (bilan qualitatif et quantitatif permettant de constater un résultat mitigé pour deux d’entre eux) et, le bilan des salons virtuels réalisés tout au long de l’année.

A l’issue de cette présentation, les membres de la CPP demandent à ce que soient **intensifiées les actions locales de recrutement en région**. Pour cela la MH propose de renforcer nos participations à des salons régionaux en partenariat avec les équipes locales de recrutement. Un budget supplémentaire est inscrit au budget initialement proposé pour assurer ces salons physiques.



Bilan quantitatif 2018 : **36 recrutements** ont été réalisés dont **25 en CDI**, 1 CDD et **10 Alternants**. 31 recrutements sont portés par SSG, 4 par I2S et 1 par HR. Les membres de la CPP font remarquer l'absence de recrutement de salarié TH chez SBS malgré une politique de recrutement active. La Mission Handicap signale qu'un recrutement a été réalisé début 2019 et, qu'elle va renforcer son suivi des candidatures adressées à SBS.

Remarque : Malgré ces résultats encourageants et une forte diversification des outils de recrutement, les candidats qualifiés entrants dans les critères de recrutement de l'entreprise restent peu nombreux et très sollicités. Afin de pouvoir les identifier et les attirer, il est indispensable de maintenir une forte visibilité de la Mission Handicap et de ses actions au travers de son site internet et de larges plans médias de recrutement. Ce point-là est pris en compte dans la présentation budgétaire 2019.

Analyse et tendance des postes de dépenses :

Un point budgétaire particulier est fait sur certaines mesures mise en œuvre dans le cadre de la recherche et l'identification de candidats. En particulier sur les salons virtuels, les partenariats avec les associations d'aide à l'insertion professionnelle des jeunes TH, les partenariats institutionnels et les cabinets de recrutements spécialisés. L'objectif de ce point est de donner à la CPP une vision de l'apport de chacun de ces « outils » dans la constitution du vivier de candidats.

Des mesures d'ajustement seront prises pour 2019 afin d'optimiser l'utilisation de ces « outils ».

Point spécifique sur les départs : 37 départs sur l'année (30 départs, hors décès et départs à la retraite). La dynamique du marché de l'emploi dans le secteur du numérique explique en grande majorité la motivation des départs. Ceux-ci se font soit par démission pour les plus jeunes, soit par demande de RC pour les plus expérimentés. Certains membres de la CPP soulèvent le fait que le taux de RC sur la population TH reste supérieur à celui de l'entreprise. Le Responsable de la MH explique que cette tendance n'est pas surprenante dans la mesure où la RC est un moyen de sécuriser une sortie en bénéficiant d'un accompagnement de la MH et mieux préparer une reconversion surtout dans le cas de salariés avec une certaine ancienneté.

3.1.1. Axe « Maintien dans l'emploi »

Ce point est présenté par Mathilde Cabanis en charge des dossiers de maintien dans l'emploi au sein de l'équipe de la Mission Handicap. Un point de situation est réalisé à fin d'année et donne une vision des actions engagées et des résultats obtenus sur l'axe « Maintien dans l'Emploi ».

L'accent est tout particulièrement mis sur l'augmentation du nombre de dossiers de maintien dans l'emploi pris en charge par la MH au cours de l'année. Cette augmentation trouve en partie son explication par un suivi rigoureux des besoins de compensations et une fiabilisation de la base de données, en particulier sur les mesures organisationnelles. L'autre facteur qui explique cette croissance est lié à l'augmentation des nouvelles RQTH déclarée sur l'année (35 nouvelles déclarations). La MH fait aussi ressortir le fait que l'accueil de salariés avec des handicaps lourds entraîne une réelle complexification des dossiers et la nécessité de s'entourer de spécialistes dans différents domaines.



Analyse et tendance des postes de dépenses :

Un point particulier est fait sur certaines mesures de compensation. En particulier sur le transport adapté qui en 2018 a représenté presque 50% des dépenses de maintien dans l'emploi. Pour maîtriser le coût du transport, peu d'alternatives existent et sont souvent difficiles à implémenter.

Ce poste est l'un des postes de dépenses qui pourrait croître d'une vingtaine de pour cent par an.

L'accompagnement par un tiers fait aussi l'objet d'une attention particulière. En effet, le recrutement dans l'entreprise de salariés avec un handicap moteur lourd a nécessité la mise en place d'accompagnement de type « Tiers aidants » avec une présence continue dans l'entreprise. Le coût de cette mesure de compensation est appelé à se développer sur 2019 (présence sur toute l'année des salariés PMR).

Référents handicap :

Un premier bilan de l'action des Référents Handicap est présenté aux membres de la Commission. Ce bilan (partiel) est établi sur la base des réponses faites par les Référents à une enquête lancée par la Mission Handicap. Seul 57% des Référents ont répondu à l'enquête. Une relance sera effectuée par la MH afin de compléter le panel des réponses.

3.1.2. Axe « Formation et Sensibilisation »

a. Sensibilisation

Un bilan à fin d'année des actions de sensibilisation est présenté aux membres de la Commission. Cette présentation est réalisée par Jérôme Le Goff, responsable des grands programmes au sein de la MH.

Un bilan particulier est réalisé sur les deux opérations phares de la campagne de sensibilisation 2019. A savoir : HandiTour et Handigital Week.

Analyse et tendance des postes de dépenses :

Un focus tout particulier est réalisé sur le budget de la « HanDigital Week 2018 » qui s'est déroulée du 19 au 23 novembre. La forte utilisation de contenus déjà produits à l'occasion des campagnes de sensibilisation antérieures a permis de minimiser le coût de la campagne 2018. La MH précise qu'elle ne pense pas que ce modèle puisse être reproduit systématiquement d'une année sur l'autre. C'est une des raisons qui la pousse à demander une réévaluation du budget.

Par contre le budget du HandiTour 2018 a été nettement supérieur à celui initialement prévu (+37%). Ce dépassement s'explique par la volonté exprimée par la CPP d'augmenter le nombre de sites visités lors de cette opération. La MH avait donc ajouté 5 sites supplémentaires au 10 sites initialement prévus au budget.



b. Formation

Actions de formation interne

Le module de formation e-learning : un bilan à fin d'année du module e-learning est réalisé. Le nombre de participants ayant terminés le module au 31 décembre s'élève à 5546 salariés, soit près de 30% de l'effectif. Pour un premier module e-Learning sur le handicap, la CPP considère que c'est une réussite.

Les modules de formation en présentiels : un certain nombre de modules de formation en présentiel sont venus compléter l'offre de formation sur 2018. Ils ont concerné les acteurs RH du recrutement, les managers de projet intégrant dans leur équipe un salarié TH, les gestionnaires de sites, les assistantes et les Référénts Handicap. Plus de 270 salariés ont ainsi pu être formés en présentiel.

La formation Référénts Handicap :

Dans le cadre du nouvel accord, 37 Référénts volontaires ont été désignés par la CPP. La formation initiale en présentiel des Référénts handicap s'est déroulée en deux temps. Première session les 19 et 20 septembre où 26 Référénts étaient présents sur les deux jours de formation. Puis, une session de « rattrapage » a été programmée le vendredi 14 décembre. 8 Référénts ont pu suivre cette session.

Actions de formation externe

La Mission Handicap propose à la CPP l'étude d'un projet associatif portée par Dorine Bourneton dont l'objectif est de former des jeunes en situation de handicap au pilotage, voire à la voltige, afin de leur redonner confiance en eux, maîtrise, concentration, sens de l'engagement et envie de se surpasser.

Une présentation du projet est faite par Dorine Bourneton et Guillaume Féral. Cette présentation est complétée par le témoignage d'un jeune collégien dyslexique qui a pu bénéficier de cours de pilotage. Il expose le bénéfice qu'il a pu retirer de cette formation. A l'issue de cette présentation, la Mission Handicap interroge les membres de la Commission sur leur position par rapport à l'aide à apporter à ce projet porté par l'association « Envie d'Envol ». Cette aide serait constituée d'un soutien financier permettant l'adaptation des commandes de l'avion pour un pilote tétraplégique. Il s'agit donc d'une adaptation du poste de travail. L'aide financière sera complétée par une proposition de « coaching » des jeunes pilotes par des salariés de l'entreprise pour les accompagner dans leur découverte de la vie professionnelle et des métiers du numérique.

Décision CPP : Vote formalisé sur l'allocation d'un financement de 25 000€ en vue d'adapter des commandes manuelles à l'avion (malonnier).

Votants	Nombre de voix	Vote		
		Pour	Contre	Abstention
Direction	3	X		
Traid-Union	1	X		
Avenir Sopra Steria	1	X		
CFDT	1	X		
Total	6	6		

La prise en charge est validée à l'unanimité des membres de la commission.



3.1.1. Axe « Relation avec le secteur protégé »

Une synthèse de sous-traitance pour 2018 est présentée à la CPP. La MH fait ressortir le fait que l'année 2018 a vu le nombre de partenaires, entreprises adaptés, proposant du service informatique croître de façon significative. De plus, sur 2018, pratiquement la moitié du chiffre d'affaire de sous-traitance (un peu moins de 1 000 000 €) est réalisé avec des EA du numérique (ArceSI, Atimic, DSI, Talaron, APF, Compéthance). La MH a poursuivi son accompagnement auprès de ces EA afin d'assurer une montée en compétence et en autonomie des salariés de ces entreprises.

Les membres de la CPP souhaitent pouvoir « auditionner » un chef de projet et un sous-traitant (salarié d'EA) pour mieux comprendre les activités menées par les EA et l'accompagnement mis en place par l'entreprise. La MH organisera cette audition à l'occasion d'une prochaine réunion de la Commission.

3.1.2. Axe « Soutien au développement de moyens techniques »

A fin décembre, 6 projets font ou ont fait l'objet d'un soutien financier de la part de la CPP. A savoir : le projet AUREVI (Laboratoire de recherches de l'Ecole des Mines d'Alès), le projet Messag'In (SCOOP « Le Messageur »), le projet Hololearn (équipe SSG de la division Auvergne-Rhône-Alpes), le projet Phantom Limbs (équipe CIMPA de Toulouse) et enfin, le projet Handinumérique (Science Factor) et le projet HandiTech Trophy (organisé par la société JobInLive).

Sur le budget 2018, seuls les projets « Hololearn » et « Phantom Limbs » et les deux programmes « Handinumérique » et « HandyTech Trophy » ont fait à ce jour l'objet d'un financement de la part de la CPP. Pour 2019, les membres de la CPP souhaitent se faire assister par les experts du Digilab pour analyser la pertinence des projets avant d'envisager la poursuite d'un nouveau soutien financier pour le développement d'une V2.

Remarque : à l'heure actuelle, la solution « Messag'in » équipe déjà deux salariés de l'entreprise et devra être étendue à plusieurs autres afin de permettre à la MH d'être en mesure d'en analyser la pertinence et l'efficacité auprès des salariés malentendants de l'entreprise.



3.2. Vote sur le bilan des actions et dépenses 2018 de la Mission Handicap

A l'issue de la présentation, le Responsable de la Mission Handicap répond à l'ensemble des questions posées sur le détail des dépenses 2018.

Une fois les réponses apportées, le bilan des actions et des dépenses est mis au vote des membres de la CPP.

Décision CPP : Vote formalisé sur la validation des actions et des dépenses de la Mission Handicap sur l'année 2018.

Votants	Nombre de voix	Vote		
		Pour	Contre	Abstention
Direction	3	X		
Traid-Union	1	X		
Avenir Sopra Steria	1	X		
CFDT	1	X		
Total	6	6		

Le bilan 2018 (actions et dépenses) est validé à l'unanimité.

3.3. Vote sur le budget des actions et dépenses 2019 de la Mission Handicap

A l'issue du vote du bilan 2018, le Responsable de la Mission Handicap présente le détail des éléments budgétaires des actions envisagées pour 2019.

Une fois, les réponses apportées aux questions de la CPP et les ajustements budgétaires tranchées (chiffres surlignés en jaune dans le projet de dépense), le budget des actions et des dépenses 2019 est mis au vote des membres de la CPP.

Décision CPP : Vote formalisé sur la validation du budget des actions et des dépenses de la Mission Handicap sur l'année 2019.

Votants	Nombre de voix	Vote		
		Pour	Contre	Abstention
Direction	3	X		
Traid-Union	1	X		
Avenir Sopra Steria	1	X		
CFDT	1	X		
Total	6	6		

Le budget 2019 (actions et dépenses) est validé à l'unanimité.



3.4. Questions diverses

Points ou questions abordés par les membres de la CPP et qui ne font pas l'objet d'une inscription à l'ordre du jour.

Pas de sujet abordé par les membres de la CPP.

4. Suivi – Coordination - Informations

4.1. Planification des réunions

Dates des prochaines réunions programmées :

- Mercredi 24 avril 2019 ;

Une invitation sera adressée à l'ensemble des membres de la CPP pour proposer une première date sur 2019.

Les dates sont transmises à la DRH pour inscription au calendrier social.

Une proposition d'ordre du jour sera adressée en temps et heure avant chaque réunion, aux membres de la CPP.

4.2. Transmission des documents

L'état d'avancement des actions en cours est donné ci-après :

- Compte-rendu de la CPP du 11 avril – Diffusé
- Compte-rendu de la CPP du 30 mai – Diffusé
- Compte-rendu de la CPP du 04 juillet – Diffusé
- Compte-rendu de la CPP du 03 octobre – Diffusé
- Compte-rendu de la CPP du 05 décembre - Diffusé

5. Annexes :

- Support de présentation projeté et commenté lors de la réunion
- Bilan financier des dépenses sur 2018
- Projet de budget pour 2019

